

## Diplômés de licence pro : vers une sortie de crise ?

Plusieurs indicateurs montrent une sensible amélioration des conditions d'insertion des diplômés 2011 de licence professionnelle par rapport à leurs aînés de l'UPEM. Toutefois, seuls les apprentis et les diplômés de *Sciences, technologies, santé* tirent véritablement leur épingle du jeu.

### Des emplois stables pour 8 diplômés sur 10

Les conditions d'insertion des diplômés 2011 de licence professionnelle de l'UPEM présentent des évolutions contrastées par rapport à leurs aînés. D'une part le temps d'accès à l'emploi s'est encore allongé, passant de 2,7 mois pour la promotion 2008 à 3,7 mois pour la promotion 2011. Ils sont en effet moins nombreux à accéder à un emploi en moins de trois mois (73 % contre 77 %). D'autre part, le salaire net moyen à l'embauche continue de croître (+ 44 € par rapport à la promotion 2009) sans toutefois retrouver le niveau atteint par la promotion 2008.

De plus, trente mois après l'obtention de leur licence professionnelle, 10 % des actifs recherchent un emploi. Après une augmentation, le chômage semble amorcer une baisse. Et parmi ceux occupant un emploi, 82 % ont signé des contrats stables (CDI ou fonctionnaire), soit 3 points de plus que pour la promotion 2010. Et les situations de précarité (CDD de moins de 6 mois, intérim, intermittence...) diminuent également : elles concernent 44 % des diplômés en contrat non stable (contre 64 % pour la promotion 2010) et 6 % de l'ensemble des diplômés en emploi (contre 9 %).

La majorité (64 %) des diplômés 2011 occupe des emplois relevant de la catégorie des professions intermédiaires<sup>1</sup> et 17 % de celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Au total, 81 % des diplômés en emploi ne sont donc pas déclassés<sup>2</sup>, ce qui constitue une baisse de 3 points par rapport aux promotions 2009 et 2010. De plus, trente mois après l'obtention de leur diplôme, les salariés perçoivent une rémunération nette mensuelle moyenne de 1 856 €, soit une rémunération identique à ceux de la promotion 2009 et une baisse de 36 € par rapport à la promotion 2010.

Toutefois, pour les diplômés 2011, les conditions d'emploi se sont améliorées entre l'entrée sur le marché du travail et le moment de l'enquête : les contrats stables ont progressé de 14 points et la précarité parmi les emplois non stables a diminué de 22 points. De plus les emplois non déclassés<sup>3</sup> ont progressé de 4 points.

	Condition d'insertion des diplômés de licence professionnelle			
	Promotion 2008	Promotion 2009	Promotion 2010	Promotion 2011
Effectifs	1019	991	1103	1044
Taux de poursuite d'études (%)	26	38	36	34
Taux de chômage (%)	8	8	11	10
Temps d'accès à l'emploi (%)	2,7	3,0	3,2	3,3
Part des emplois stables (%)	81	80	79	82
Part des PCS* cadres (%)	19	16	16	17
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	64	69	69	64
Salaire net moyen à l'embauche**	1 570 €	1 473 €	1 508 €	1 517 €
Salaire net moyen à trente mois**	1 772 €	1 856 €	1 892 €	1 856 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés 2008, 2009, 2010, 2011, UPEM, 2014

<sup>1</sup> Selon la nomenclature des Professions et Catégories Sociales (PCS) de l'INSEE.

<sup>2</sup> Sont considérés comme « déclassés » par rapport à leur niveau d'études les diplômés dont les emplois relèvent de la PCS « employé » ou « ouvrier »

<sup>3</sup> PCS cadre et professions intellectuelles supérieures + PCS professions intermédiaires.

## Des emplois dans le secteur privé

La grande majorité des diplômés sont salariés d'entreprises (84 %). Certains diplômés travaillent dans la fonction publique (9 %) et marginalement (4 %) dans le secteur associatif. Ils sont aussi nombreux à avoir créé leur activité (4 %) sous différents statuts : free-lance, auto-entrepreneur, libéral, SARL... Quand ils sont salariés du secteur public, les diplômés ont plus souvent signé des contrats non stables que les salariés du secteur privé ou associatif (61 % contre 10 %). De plus, dans le service public les salaires sont moins élevés que dans le secteur privé (- 235 € en moyenne).

### Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion des diplômés de licence professionnelle en 2011 à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Parmi les 1 564 diplômés, seuls 1 391 ont été concernés par l'enquête. En effet, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre de formations délocalisées à l'étranger ont été exclus de l'enquête.

Le parcours des diplômés ayant validé un diplôme de niveau au moins équivalent à l'UPEM dans la continuité de leur licence professionnelle a été reconstitué à partir des fichiers administratifs (Apogée). Nous faisons l'hypothèse que l'insertion professionnelle est liée au dernier diplôme obtenu. De même, le parcours des étudiants inscrits trois années consécutives à l'UPEM a été retracé à partir des données de scolarité. Au total, le parcours de 5 % des diplômés de licence professionnelle a été reconstitué. Les autres diplômés ont été invités à compléter un questionnaire par téléphone en janvier et février 2014, pour retracer leur parcours de formation et évaluer leur insertion et leur situation professionnelle à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2013. Au total, 910 personnes ont répondu à l'enquête par téléphone et 65 personnes ont complété le questionnaire en ligne. Le taux de réponse à l'enquête s'élève à 74 %. Au final, le parcours de formation et d'insertion est connu pour 75 % des diplômés (soit 1 044 personnes).

L'étude de l'insertion professionnelle concerne les diplômés actifs ayant pour diplôme le plus élevé la licence professionnelle obtenue en 2011, soit 646 personnes. Parmi elles, 46 personnes se sont inscrites dans une formation après leur licence professionnelle, formation non sanctionnée par l'obtention d'un diplôme (cf. encadré *Poursuivre ses études pour un bac + 5*)

### Meilleure insertion des diplômés en contrat pendant la licence

Les diplômés ayant suivi leur licence professionnelle en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation connaissent une insertion plus rapide que les diplômés de formation initiale classique (2,9 mois contre 4,2 mois) car ils sont plus souvent recrutés à la fin de cette expérience (39 % contre 14 % des étudiants ayant réalisé un stage). De plus, leurs conditions d'emploi sont meilleures : trente mois après l'obtention du diplôme, ils sont moins nombreux à la recherche d'un emploi (8 % des actifs contre 21 %). Ils occupent plus fréquemment des emplois stables (85 % contre 58 %). Leur emploi relève plus fréquemment de la catégorie des cadres ou professions intermédiaires (84 % contre 64 %). Enfin, ils perçoivent en moyenne des rémunérations plus élevées, aussi bien à l'embauche (+ 120 €) que trente mois après l'obtention du diplôme (+ 334 €).

De plus, les conditions d'insertion des diplômés sous le régime de l'apprentissage ou en contrat de professionnalisation se maintiennent, voire s'améliorent par rapport à la promotion 2010 ; elles semblent plutôt se dégrader pour les diplômés de formation initiale classique. Ce constat est confirmé par une étude du CEREQ (Barret, Ryk et Volle, 2014) analysant l'insertion des diplômés trois ans après leur sortie de formation.

### Insertion comparée des diplômés en apprentissage/contrat de professionnalisation et en formation initiale Promotion 2010 et 2011

	Apprentis et en contrat de professionnalisation		Formation initiale	
	Promotion 2010	Promotion 2011	Promotion 2010	Promotion 2011
Temps d'accès à l'emploi (mois)	3,0	2,9	3,7	4,2
Taux de chômage (%)	9	8	19	21
Salaire à l'embauche**	1 522 €	1 518 €	1 337 €	1 398 €
<b>Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme</b>				
Emploi stable (%)	81	85	72	58
PCS cadre et profession intermédiaire (%)*	88	84	74	64
Salaire net moyen**	1 851 €	1 849 €	1 668 €	1 515 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés 2010 et 2011, UPEM, 2014

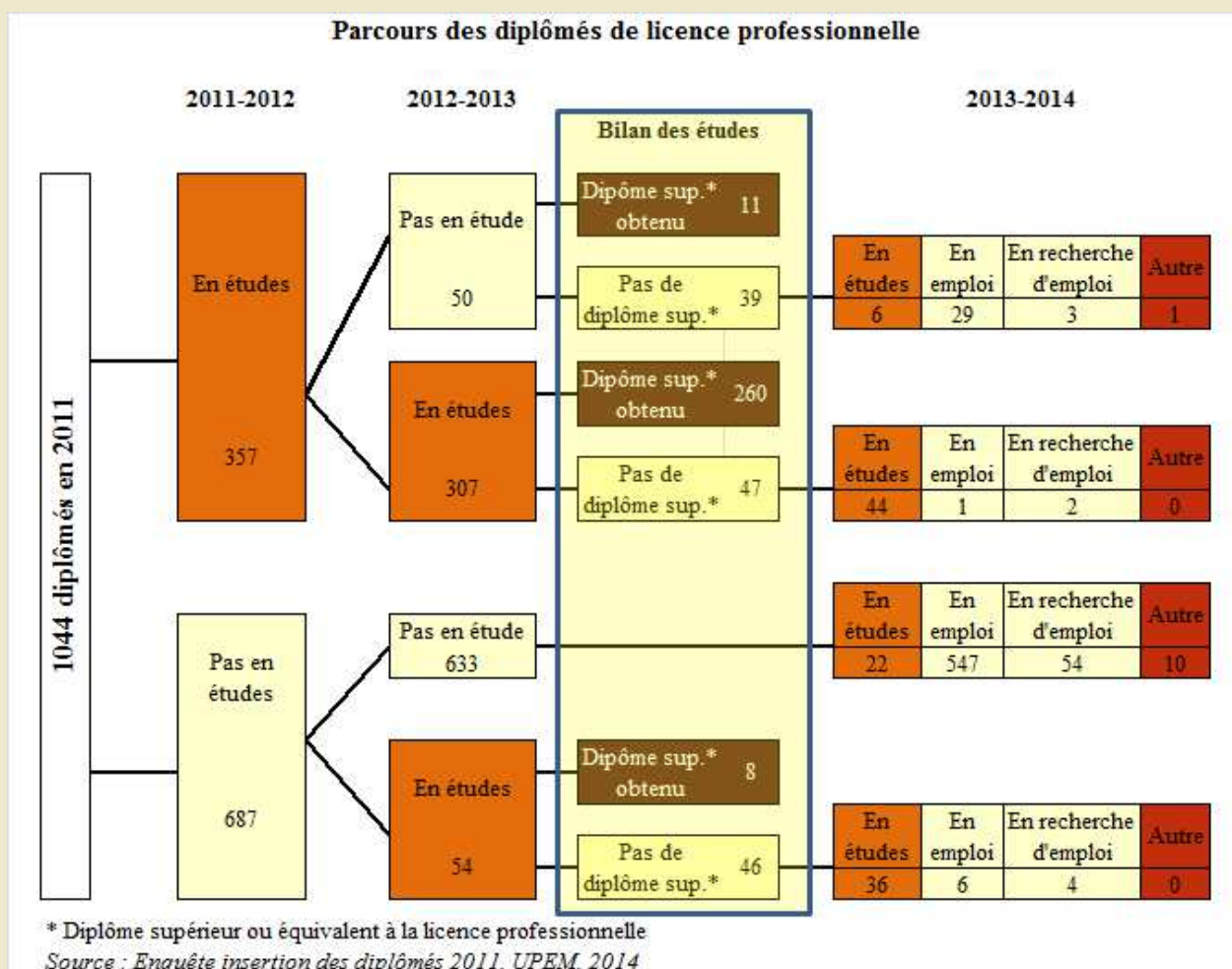
## Poursuivre ses études pour un bac + 5

Immédiatement après l'obtention de leur licence professionnelle, 34 % des diplômés se sont inscrits dans une formation. 38 % d'entre eux poursuivent en master (à l'UPEM pour un peu moins de la moitié). 41 % se sont inscrits dans des formations d'écoles spécialisées en ressources humaines, communication, marketing, informatique... La grande majorité poursuit ses études pendant deux années (71 %) voire trois années (17 %). Pour près de 70 % des diplômés de licence professionnelle, cette poursuite d'études est validée par l'obtention d'un diplôme de niveau I et marginalement (6 %) par un titre de niveau II. S'ajoutent à ces diplômés 17 % d'étudiants inscrits à un niveau bac + 5 en 2013-2014 et donc susceptibles d'obtenir un titre de niveau I au terme de cette année universitaire.

Les étudiants poursuivant leurs études immédiatement après l'obtention de leur licence professionnelle ont un profil particulier : ce sont plus souvent des étudiants inscrits en licence professionnelle en formation initiale (classique ou en apprentissage) : 37 % contre 24 % des inscrits en formation continue. D'ailleurs si les apprentis poursuivent leurs études dans les mêmes proportions que les étudiants de formation initiale classique, ils sont plus souvent inscrits en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (79 % contre 36 %). De plus, les étudiants ayant un parcours scolaire sans encombre (bac général, obtenu sans retard) se réinscrivent plus fréquemment. Les diplômés d'une licence professionnelle relevant du domaine *Sciences, technologie, santé* sont moins enclins à prolonger leur parcours de formation (26 % contre 38 % en *Sciences humaines et sociales* et 39 % en *Droit, économie, gestion*).

De plus, 76 étudiants (soit 11 % des diplômés n'ayant pas poursuivi leurs études immédiatement après la licence professionnelle) se sont finalement inscrits dans une formation après une ou deux années d'interruption. Cette reprise d'études est peut-être liée à certaines difficultés d'insertion : en effet, un tiers n'ont jamais occupé d'emploi (contre 3 % des étudiants n'ayant pas poursuivi d'études). De plus, leur premier emploi était rarement stable (seuls 26 % avaient signé un CDI contre 73 %) et plus souvent déclassé (38 % occupaient des fonctions d'employé ou d'ouvrier contre 21 %).

Au total, 41 % des diplômés de licence professionnelle ont prolongé leur parcours de formation.



# Les diplômés de *Sciences, technologies, santé* s'en sortent mieux

Les diplômés de licence professionnelle du domaine *Sciences, technologies, santé* connaissent des conditions d'insertion meilleures que les autres diplômés. Ainsi, leur accès à l'emploi est plus rapide (en moyenne 2,7 mois contre 3,7 mois). Si trente mois après l'obtention du diplôme, leur taux de chômage est équivalent à celui des autres diplômés, leurs conditions d'emploi sont plus favorables : plus de contrats stables (86 % contre 78 %), plus d'emplois non déclassés (92 % occupent des emplois de la catégorie des professions intermédiaires ou cadres et professions intellectuelles supérieures). Ils perçoivent en moyenne des salaires plus élevés (+ 145 €), et ce dès l'embauche (+ 156 €).

Les diplômés du domaine *Sciences humaines et sociales* connaissent des conditions d'insertion plus difficiles, comparativement à ceux de *Sciences, technologies, santé* mais aussi de *Droit, économie, gestion*. En effet, en moyenne, 5 mois s'écoulent avant leur accès à l'emploi, en partie parce qu'ils sont moins nombreux à avoir été recrutés dans l'entreprise de leur stage ou apprentissage (23 % contre 36 %). Trente mois après l'obtention de leur diplôme, leur taux de chômage ne diffère pas significativement de celui des autres diplômés. En revanche, ils occupent moins souvent des emplois stables (62 %) ce qui ne s'explique pas uniquement par la part importante embauchée dans la Fonction publique (24 % contre 6 %). Quelques points positifs sont à noter : 82 % occupent des emplois sans déclassement (contre 72 % des diplômés de *Droit, économie, gestion*) et si les salaires à l'embauche sont les plus faibles (1 408 € en moyenne), trente mois après l'obtention du diplôme, l'écart salarial est comblé, tout du moins avec les diplômés de *Droit, économie, gestion*.

**Premiers pas dans un contexte économique difficile**

Comme leurs aînés, les diplômés de licence professionnelle en 2011 entrent sur le marché du travail dans un contexte économique particulièrement dégradé. Toutefois, la DARES note une sensible amélioration de la conjoncture au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, soit à la date de référence pour évaluer les conditions d'emploi des diplômés. En effet, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles augmente et, même si le nombre de demandeurs d'emploi progresse, le taux de chômage (au sens du BIT) s'établit à 9,8 % en France métropolitaine, soit une baisse de 0,1 point par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans a baissé de 1,1 point pour s'établir à 22,8 %.

## Conditions d'insertion et domaine de formation

	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé	Total
Effectifs	510	144	390	1044
Taux de poursuite d'études (%)	39	38	26	34
Taux de chômage (%)	11	7	10	10
Temps d'accès à l'emploi (%)	3,4	5,0	2,7	3,3
Part des emplois stables (%)	84	62	86	82
PCS cadre et profession intermédiaire (%)*	72	82	92	81
Salaire net moyen à l'embauche	1 462 €	1 408 €	1 606 €	1 517 €
Salaire net moyen à trente mois	1 787 €	1 798 €	1 937 €	1 856 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés 2008, 2009, 2010, 2011, UPEM, 2014

### Pour aller plus loin

**BARET Christophe, RYK Florence, VOLLE Noémie**

*Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme*

CEREQ, Bref du CEREQ n°319, mars 2014.

**DARES**

*Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 : progression de l'emploi et de l'activité*

DARES, DARES analyses n°29, avril 2014.

**THEOPHILE Nadine**

*Insertion moins aisée pour les diplômés de licence professionnelle 2010*

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE, Ofipe résultats n°125, mai 2013.